

Notez bien, monsieur l'Orateur, que Mackenzie King a fait justice des accusations d'électoralisme avec toute l'adresse qui le caractérisait. Ce projet de loi était étudié à la Chambre en juin et en juillet de l'année 1944. Il se leva et avec toute la solennité dont il était capable, il déclara: «Ceci n'est pas une promesse électorale; j'ai fait préciser dans ce bill que les prestations en question ne prendront effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1945 et tout le monde sait qu'une élection devra avoir lieu d'ici là aux termes de la constitution.» Ce n'était donc pas de la propagande électorale. Il se trouva que le bill fut adopté en 1944 et que des élections eurent lieu en juin 1945. Et les libéraux purent déclarer: «Nous avons réussi à faire adopter ce projet de loi et vous aurez les prestations le premier juillet.» Non, vraiment, ce n'était pas de la propagande électorale... absolument pas. Sacré Mackenzie King!

**M. Douglas:** Ils ne pourront dire la même chose cette fois-ci.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je le répète, 1944 fut une année dramatique et ce bill suscitait un vif intérêt. Le public était nombreux dans les tribunes. Il est intéressant de noter qu'en ce vendredi après-midi, il y a un certain nombre de personnes dans les tribunes, mais peu de députés dans l'enceinte, bien que ce bill soit appelé à avoir de lourdes conséquences. Il ne fait pas que changer l'un des principes fondamentaux de la loi sur les allocations familiales, telle qu'on l'a adoptée en 1944; après le supplément de revenu garanti et les déclarations du ministre, il fait encore gagner du terrain au principe de la sélectivité aux dépens du principe de l'universalité. En fait, le gouvernement renverse toute la théorie de la sécurité sociale que Mackenzie King et Louis St-Laurent ont édiflée en plusieurs décennies. Je reconnais, pour le moment, que la façon dont il faut aborder cette question prête à controverse. J'ai mes opinions, le ministre a les siennes, et nous pouvons rester en bons termes malgré nos divergences. Il est malheureux qu'à un moment où on nous présente un texte aussi important que celui-ci, les députés manifestent aussi peu d'intérêt. Je ne critique pas les députés qui sont ici au moment où je parle. Mais je considère combien l'assistance était peu nombreuse quand le ministre lui-même a présenté son projet de loi.

J'ajouterai un mot pour parler de la façon dont le ministre et le gouvernement sont en train de fausser leur propre ligne de conduite telle que l'exposent les Livres blancs. Je reconnais qu'en vertu de notre système de gouvernement, ce dernier a le droit d'établir ses propres lois, de les présenter à la Chambre sous leur forme définitive et de déclarer que son propre avenir est lié à celui de son projet de loi. Voilà le genre de gouvernement responsable que nous avons, tels sont ses privilèges et ses initiatives. Et pourtant, c'est le gouvernement lui-même qui a annoncé qu'il voulait tout changer, et développer la notion de démocratie active, d'intéressement...

**M. McGrath:** Bah!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** ... de la population et du parlement à l'élaboration des décisions. Monsieur l'Orateur, ces termes ne viennent pas de moi, mais du premier ministre (M. Trudeau). Il insiste toujours sur des termes comme «élaboration des décisions», «participation» et «intéressement». Cela est en fait aussi absurde que certaines des choses que disait Mackenzie King. Et qu'a fait le ministre? Il a rédigé un Livre blanc intitulé «Sécurité du revenu pour les Canadiens» et l'a déposé le 30 novembre 1970. Ce Livre blanc comprenait plusieurs

parties traitant de différents sujets dont les deux principaux étaient la sécurité de la vieillesse et la sécurité des familles par le revenu garanti.

Si le gouvernement publie des Livres blancs, c'est afin de verser ses idées dans le creuset de l'opinion du Parlement et de la population en vue, semble-t-il, de nous faire participer à la prise de décision définitive. Lorsque nous avons reçu le Livre blanc sur la sécurité du revenu, j'ai cru qu'effectivement nous aurions la chance de participer à la prise de décision définitive. Chacun sait ce qui s'est produit. L'Histoire a pris bonne note de ce qu'il est advenu du chapitre du Livre blanc traitant de la sécurité de la vieillesse.

Je le répète, le Livre blanc a été déposé le 30 novembre 1970. Le bill modificateur de la loi sur la sécurité de la vieillesse, le bill C-202 de cette session-là, a été lu pour la 1<sup>re</sup> fois le lendemain 1<sup>er</sup> décembre. La 2<sup>e</sup> lecture en a été proposée le 2 décembre. Il a passé toutes les étapes et a été lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté le 17 décembre, et dès le 18 décembre, il recevait la sanction royale après avoir traversé toutes les étapes au Sénat. Le Livre blanc ne propose absolument aucune méthode de changement pour la sécurité de la vieillesse. Nous avons reçu le Livre blanc un jour. Le lendemain débutait les formalités pour apporter les changements qui y étaient prévus dans le Livre blanc, et 17 jours plus tard, ces modifications avaient force de loi.

• (1500)

**L'hon. M. Munro:** Ce bill n'était pas nécessairement la perfection en matière de régime de pensions de vieillesse. Vous l'avez dit vous-même.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon bon ami, c'est la plus belle parole que vous ayez prononcée aujourd'hui. J'espère que les sténographes officiels du hansard vous ont entendu. Ce bill n'est pas la perfection.

**L'hon. M. Munro:** Non, et nous l'affirmons dans le Livre blanc.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis heureux que vous le confirmiez. J'aimerais que le ministre agisse à ce sujet.

**L'hon. M. Munro:** Avez-vous maintenant changé d'idée au sujet de la technique du Livre blanc?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non, mais le gouvernement a modifié la technique. Les recommandations de ce Livre blanc au sujet de la sécurité de la vieillesse ont été adoptées immédiatement sans que le Parlement ait la chance de discuter la teneur de ce rapport. Je croyais qu'en ce qui concerne la sécurité du revenu familial, la technique du Livre blanc serait appliquée entièrement, monsieur l'Orateur, mais c'est aujourd'hui le 24 mars 1972. Le Livre blanc a été déposé le 30 novembre 1970, il y a un an et quatre mois. Durant toute cette période, il n'a été déferé à aucun comité de la Chambre des communes. Nous n'avons pas eu l'occasion de discuter en comité les changements proposés à l'égard des allocations familiales. Nous n'avons eu aucune occasion de recourir au système de participation que le premier ministre (M. Trudeau) était censé instituer pour améliorer la situation au Parlement.